

DÉLIBÉRATION n° 2025/133

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 novembre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Bernard PLANO, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Gisèle ROUILLON à Pascal AUDIC, Jean-Marie DA BENTA à Philippe RAISON, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO, Florence CLARENS à Pierre DUMAINE,

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Administration Générale - Ouvertures dominicales de commerces pour l'année 2026

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » permet d'autoriser les commerces à ouvrir 12 dimanches par an.

La loi stipule que la décision du Maire doit être précédée d'un avis du Conseil Municipal et que la liste des jours d'ouverture le dimanche doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. De plus, lorsque le nombre de dimanches pouvant être ouverts excède 5, le Maire doit en outre, solliciter l'avis conforme de la Communauté de Communes dont la Commune est membre.

Comme suite à la demande de certaines enseignes et après communication du projet de calendrier à l'association des commerçants, il est proposé d'autoriser pour 2026 les 11 ouvertures dominicales suivantes pour l'ensemble des commerces de détail tout en sachant que les commerces d'alimentation bénéficient déjà d'une autorisation d'ouverture le dimanche matin.

Considérant l'avis favorable du bureau de la CCPL du 18 novembre 2025.

MOTIF	DATE
SOLDES D'HIVER	11 janvier 2026
ST VALENTIN	8 février 2026
FETE DES MERES	31 mai 2026
FETE DES PERES	21 juin 2026

SOLDES D'ETE	28 juin 2026
RENTREE SCOLAIRE	30 août 2026
BLACK FRIDAY	29 novembre 2026
FETES DE FIN D'ANNEE	6 décembre 2026 13 décembre 2026 20 décembre 2026 27 décembre 2026

Pour le secteur de l'automobile, une demande collective de dérogation au repos dominical a été faite le 1^{er} septembre 2025, par M. Laurent SANCHEZ, Président Départemental du Syndicat « MOBILIANS - Les entreprises de la mobilité ». Les cinq dates retenues correspondent avec le calendrier des opérations « Portes Ouvertes » qu'organisent les constructeurs sur le territoire français soit les :

- dimanche 18 janvier 2026
- dimanche 15 mars 2026
- dimanche 14 juin 2026
- dimanche 13 septembre 2026
- dimanche 11 octobre 2026

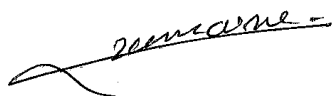
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la l'unanimité des voix,

EMET

➤ Un avis favorable aux ouvertures dominicales de commerces pour l'année 2026.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 28 novembre 2025